



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-96335>

Département(s) de publication : **69, 42**

Annonce n° **24-96335**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) / Service Patrimoine et Entretien (SPE) / Cellule Entretien Routier (CER)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux d'entretien des chaussées sur le réseau de la DIR Centre-Est

Description : La consultation concerne : Travaux d'entretien des chaussées sur le réseau de la DIR Centre-Est. Dans le cadre de son activité d'entretien et d'exploitation du réseau routier national, la DIR Centre-Est exécute des opérations de travaux d'entretien de chaussées sur son réseau, qui constituent l'objet du présent marché. Les prestations nécessaires à la réalisation de l'entretien de chaussées sont principalement constituées par : *Le renouvellement de couche de chaussées incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le fraisage des chaussées (couche de roulement, de liaison ou d'assise) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre de matériaux bitumineux pour couche d'assise, de liaison et de roulement.

*L'entretien des chaussées existantes incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le bouchage de nids de poule, la réalisation de purges, le pontage de fissures, la réalisation de PATA, etc ; - le traitement des couches de surface et des rives (balayage, hydrodécapage, grenailage, etc) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre d'enduits superficiels d'usure et d'enrobés coulés à froid. *Les prestations annexes à ces opérations telles que : - les travaux préparatoires ; - le marquage provisoire et le rétablissement du marquage au sol après les travaux de chaussées. - les petits travaux de maçonnerie type Voirie Réseaux divers. La consultation est divisée en 2 lots géographiques, voir article 2.2 du présent document. Toutefois, pour les travaux de minéralisation du terre-plein central, d'élargissement de chaussée, tous travaux comportant une modification du profil en long ou en travers, les chantiers innovants, le pontage, le grenailage, le balayage, les travaux de maçonneries et les sections d'ouvrage d'art, des dérogations à la clause d'exclusivité des prestations objet du présent accord-cadre sont prévues. Les travaux seront majoritairement des travaux d'entretien

de couches de roulement et de liaison avec la mise en oeuvre de BBTM, BBMA et BBSG avec, sur les secteurs les plus circulés, un renforcement en GB ou EME. Les solutions à mettre en oeuvre reposeront majoritairement sur l'analyse du CEREMA ou d'un bureau d'étude privé. La politique d'entretien de la DIR Centre-Est prévoit la réalisation de purges afin de permettre d'augmenter la durée de vie des chaussées et de préparer les travaux futurs. Afin de faciliter ces interventions, la DIR Centre-Est fera son possible pour définir les dimensions de celles-ci afin de permettre les interventions par des moyens mécaniques. Concernant la mise en oeuvre, la DIR Centre-Est sera particulièrement attentive à l'état du fond de rabotage et aux collages des couches. A titre indicatif, pour les lots 5 et 6, les travaux seront principalement réalisés de nuit et sous fermeture compte-tenu des enjeux et des contraintes d'exploitation inhérents au réseau routier géré. Dans tous les cas et pour tous les lots, le choix du mode d'exploitation sera à la discrétion de la DIR Centre-Est, sans que le titulaire ne puisse fonder une quelconque réclamation. L'imperméabilisation des chaussées est un enjeu fort pour la DIR. Pour ce faire, les techniques de MBCF, ESU, BBUM, etc pourront être préconisées sur les réseaux à plus faible trafic ou sur les BAU. Les prestations, objet de la présente consultation relèvent de la catégorie 3 au sens de l'article R.4532-1 du code du travail. Certains bons de commande pourront être passés dans les catégories 1 et 2, cela sera précisé dans chaque bon de commande. Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : *L'ensemble réseau routier national géré par la DIR Centre-Est, selon le découpage par lots géographiques de l'article 2-2 du RC. D'un commun accord entre la DIRCE et un des titulaires des lots 5 et 6, des travaux innovants ou d'expérimentation, pour des produits ne figurant pas au bordereau des prix, pourront être réalisés par ce titulaire sur le périmètre de son lot géographique ou sur les autres périmètres géographiques du réseau de la DIRCE. Un protocole devra être établi au préalable pour définir les contrôles et suivis qui seront réalisés et les responsabilités de chacun.

Identifiant de la procédure : 25549f8b-5ca9-4e19-9005-cf6bff724dc3

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 37,300,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 93,250,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Motif d'exclusion facultatif BEGES en scope 1 et 2: En application de l'article L 2141-7-2 du CCP, si l'attributaire pressenti est une entreprise de plus de 500 salariés, elle aura l'obligation de fournir son bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) scope 1 et 2, au titre des motifs d'exclusions à l'appréciation de l'acheteur, sous peine d'être sanctionnée.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : district de Lyon

Description : La consultation concerne : Travaux d'entretien des chaussées sur le réseau de la DIR Centre-Est. Dans le cadre de son activité d'entretien et d'exploitation du réseau routier national, la DIR Centre-Est exécute des opérations de travaux d'entretien de chaussées sur son réseau, qui constituent l'objet du présent marché. Les prestations nécessaires à la réalisation de l'entretien de chaussées sont principalement constituées par : *Le renouvellement de couche de chaussées incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le fraisage des chaussées (couche de roulement, de liaison ou d'assise) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre de matériaux bitumineux pour couche d'assise, de liaison et de roulement. *L'entretien des chaussées existantes incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le bouchage de nids de poule, la réalisation de purges, le pontage de fissures, la réalisation de PATA, etc ; - le traitement des couches de surface et des rives (balayage, hydrodécapage, grenailage, etc) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre d'enduits superficiels d'usure et d'enrobés coulés à froid. *Les prestations annexes à ces opérations telles que : - les travaux préparatoires ; - le marquage provisoire et le rétablissement du marquage au sol après les travaux de chaussées. - les petits travaux de maçonnerie type Voirie Réseaux divers. La consultation est divisée en 2 lots géographiques, voir article 2.2 du présent document. Toutefois, pour les travaux de minéralisation du terre-plein central, d'élargissement de chaussée, tous travaux comportant une modification du profil en long ou en travers, les chantiers innovants, le pontage, le grenailage, le balayage, les travaux de maçonneries et les sections d'ouvrage d'art, des dérogations à la clause d'exclusivité des prestations objet du présent accord-cadre sont prévues. Les travaux seront majoritairement des travaux d'entretien de couches de roulement et de liaison avec la mise en oeuvre de BBTM, BBMA et BBSG avec, sur les secteurs les plus circulés, un renforcement en GB ou EME. Les solutions à mettre en oeuvre reposeront majoritairement sur l'analyse du CEREMA ou d'un bureau d'étude privé. La politique d'entretien de la DIR Centre-Est prévoit la réalisation de purges afin de permettre d'augmenter la durée de vie des chaussées et de préparer les travaux futurs. Afin de faciliter ces interventions, la DIR Centre-Est fera son possible pour définir les dimensions de celles-ci afin de permettre les interventions par des moyens mécaniques. Concernant la mise en oeuvre, la DIR Centre-Est sera particulièrement attentive à l'état du fond de rabotage et aux collages des couches. A titre indicatif, pour les lots 5 et 6, les travaux seront principalement réalisés de nuit et sous fermeture compte-tenu des enjeux et des contraintes d'exploitation inhérents au réseau routier géré. Dans tous les cas et pour tous les lots, le choix du mode d'exploitation sera à la discrétion de la DIR Centre-Est, sans que le titulaire ne puisse fonder une quelconque réclamation. L'imperméabilisation des chaussées est un enjeu fort pour la DIR. Pour ce faire, les techniques de MBCF, ESU, BBUM, etc pourront être préconisées sur les réseaux à plus faible trafic ou sur les BAU. Les prestations, objet de la présente consultation relèvent de la catégorie 3 au sens de l'article R.4532-1 du code du travail. Certains bons de commande pourront être passés dans les catégories 1 et 2, cela sera précisé dans chaque bon de commande. Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : *L'ensemble réseau routier national géré par la DIR Centre-Est, selon le découpage par lots géographiques de l'article 2-2 du RC. D'un commun accord entre la DIRCE et un des titulaires des lots 5 et 6, des travaux innovants ou d'expérimentation, pour des produits ne figurant pas au bordereau des prix, pourront être réalisés par ce titulaire sur le périmètre de son lot géographique ou sur les autres périmètres géographiques du réseau de la DIRCE. Un protocole devra être établi au préalable pour définir les contrôles et suivis qui seront réalisés et les responsabilités de chacun.

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Lyon

Code postal : 69000

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 15,500,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 38,750,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : - durée du marché de 12 mois reconductible 3 fois soit 48 mois en tout. - S'agissant de la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions des articles L.2112-2 et R.2111-10 du CCP en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Chaque entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Lot N°5 - District de Lyon - Volume Insertion (en heure) à réaliser par l'entreprise titulaire : 304h/an + 2 engagements insertion A ce titre, le titulaire s'engage à mettre en place 2 engagements insertion sur la durée du marché, Clauses environnementales Conformément à l'article n° 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales notamment pour la réduction des nuisances, la gestion des déchets, les modalités de transport, et la qualité environnementale des matériaux. Un critère d'attribution est basé sur la valeur environnementale et compte pour 20 % de la note finale cf 4-2.1.2. et 4-2.2.2. du présent RC. Un critère d'exclusion est présent et oblige la fourniture du BEGES Scope 1et 2 du candidat pour les entreprises de plus de 500 employés sous peine d'être sanctionnée en application de l'article L 2141-7-2 du CCP cf 3-1-4 du RC. Les conditions d'exécution des marchés comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Ces conditions sont les suivantes : - Remise d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre détaillé a minima selon les postes d'émission mentionnés dans la méthodologie mentionnée à l'article R229-49 du code de l'environnement chaque année. - Recyclage des agrégats : la fabrication des différents mélanges bitumineux qui seront mis en oeuvre dans le cadre du présent marché devront, sauf demande

exceptionnelle de l'entreprise et validation du MOE dans la fiche produit, intégré un minimum de 20 % d'agrégats d'enrobés en couche de roulement, à l'exception des Bétons Bitumineux Très Minces (BBTM), et de 30 % en couche de liaison et d'assise. - Enrobé tiède : la fabrication des mélanges bitumineux sera réalisé par défaut en enrobé tiède, sauf demande exceptionnelle de l'entreprise et validation du MOE dans la fiche produit. En raison d'une expérimentation de la gestion du réseau par la région Auvergne-Rhône-Alpes sur une partie du réseau routier de la DIRCE, une clause de réexamen du marché public est énumérée à l'article 1-7. du CCAP

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Liste et description succincte des conditions : Les documents et renseignements mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 du Code de la commande publique. À cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 « dernières versions à jour » téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ; La forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ; - une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix apprécié au vu du document financier fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat, compte pour 60% de la note finale.

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique des prestations pour 20% de la note finale, appréciée au vu du contenu du mémoire justificatif et explicatif, fourni par le candidat, sur la base des sous-critères identifiés ci-dessous et pondérés de la façon suivante : - sous-critère 1 : SOPAQ pour 10% de la note finale - sous-critère 2 : PAQ des centrales pour 10% de la note finale

Critère :

Type : Qualité

Description : Les performances en matière de protection de l'environnement pour 20% de la note finale, appréciées au vu du contenu du mémoire justificatif et explicatif, fourni par le candidat, sur la base des sous-critères identifiés ci-dessous et pondérés de la façon suivante : - sous-critère 1 : niveau d'émission lié aux chantiers d'enrobé pour 10% de la note finale - sous-critère 2 : SOPRE et SOGED pour 10% de la note finale

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 23/09/2024 à 10:00

Date limite de validité de l'offre : 240 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Les prestations relèvent le plus souvent du financement classique CPEI et CFDC dans le cadre des contrats de gestion annuels. Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement par le titulaire, une avance est accordée au titulaire. Le montant de cette avance est fixé à 15% du montant TTC de la commande. Si le titulaire du marché, ou son sous-traitant, admis au paiement direct est une PME (petite et moyenne entreprise), le taux de l'avance est porté à 30 %. Les prix unitaires et/ou forfaitaires sont donnés dans le bordereau des prix, auxquels s'ajoutent pour chaque paiement les révisions de prix calculées de la manière suivante : Le coefficient de révision Cn applicable

pour le calcul des prix de prestations est donné par la formule : $C_n = (I_n / I_0)$ La transmission des factures sous forme dématérialisée s'effectue après inscription sur le portail « Chorus Pro » Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : district de Saint-Etienne

Description : La consultation concerne : Travaux d'entretien des chaussées sur le réseau de la DIR Centre-Est. Dans le cadre de son activité d'entretien et d'exploitation du réseau routier national, la DIR Centre-Est exécute des opérations de travaux d'entretien de chaussées sur son réseau, qui constituent l'objet du présent marché. Les prestations nécessaires à la réalisation de l'entretien de chaussées sont principalement constituées par : *Le renouvellement de couche de chaussées incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le fraisage des chaussées (couche de roulement, de liaison ou d'assise) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre de matériaux bitumineux pour couche d'assise, de liaison et de roulement. *L'entretien des chaussées existantes incluant l'ensemble des prestations nécessaires telles que : - le bouchage de nids de poule, la réalisation de purges, le pontage de fissures, la réalisation de PATA, etc ; - le traitement des couches de surface et des rives (balayage, hydrodécapage, grenailage, etc) ; - la fabrication, le transport et la mise en oeuvre d'enduits superficiels d'usure et d'enrobés coulés à froid. *Les prestations annexes à ces opérations telles que : - les travaux préparatoires ; - le marquage provisoire et le rétablissement du marquage au sol après les travaux de chaussées. - les petits travaux de maçonnerie type Voirie Réseaux divers. La consultation est divisée en 2 lots géographiques, voir article 2.2 du présent document. Toutefois, pour les travaux de minéralisation du terre-plein central, d'élargissement de chaussée, tous travaux comportant une modification du profil en long ou en travers, les chantiers innovants, le pontage, le grenailage, le balayage, les travaux de maçonneries et les sections d'ouvrage d'art, des dérogations à la clause d'exclusivité des prestations objet du présent accord-cadre sont prévues. Les travaux seront majoritairement des travaux d'entretien de couches de roulement et de liaison avec la mise en oeuvre de BBTM, BBMA et BBSG avec, sur

les secteurs les plus circulés, un renforcement en GB ou EME. Les solutions à mettre en oeuvre reposeront majoritairement sur l'analyse du CEREMA ou d'un bureau d'étude privé. La politique d'entretien de la DIR Centre-Est prévoit la réalisation de purges afin de permettre d'augmenter la durée de vie des chaussées et de préparer les travaux futurs. Afin de faciliter ces interventions, la DIR Centre-Est fera son possible pour définir les dimensions de celles-ci afin de permettre les interventions par des moyens mécaniques. Concernant la mise en oeuvre, la DIR Centre-Est sera particulièrement attentive à l'état du fond de rabotage et aux collages des couches. A titre indicatif, pour les lots 5 et 6, les travaux seront principalement réalisés de nuit et sous fermeture compte-tenu des enjeux et des contraintes d'exploitation inhérents au réseau routier géré. Dans tous les cas et pour tous les lots, le choix du mode d'exploitation sera à la discrétion de la DIR Centre-Est, sans que le titulaire ne puisse fonder une quelconque réclamation. L'imperméabilisation des chaussées est un enjeu fort pour la DIR. Pour ce faire, les techniques de MBCF, ESU, BBUM, etc pourront être préconisées sur les réseaux à plus faible trafic ou sur les BAU. Les prestations, objet de la présente consultation relèvent de la catégorie 3 au sens de l'article R.4532-1 du code du travail. Certains bons de commande pourront être passés dans les catégories 1 et 2, cela sera précisé dans chaque bon de commande. Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : *L'ensemble réseau routier national géré par la DIR Centre-Est, selon le découpage par lots géographiques de l'article 2-2 du RC. D'un commun accord entre la DIRCE et un des titulaires des lots 5 et 6, des travaux innovants ou d'expérimentation, pour des produits ne figurant pas au bordereau des prix, pourront être réalisés par ce titulaire sur le périmètre de son lot géographique ou sur les autres périmètres géographiques du réseau de la DIRCE. Un protocole devra être établi au préalable pour définir les contrôles et suivis qui seront réalisés et les responsabilités de chacun.

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45000000 Travaux de construction

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Saint-Etienne

Code postal : 42000

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 21,800,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 54,500,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : - durée du marché de 12 mois reconductible 3 fois soit 48 mois en tout. - S'agissant de la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions des articles L.2112-2 et R.2111-10 du CCP en incluant dans le cahier des charges du présent marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique. Chaque entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Lot N°6 - District de Saint-Étienne - Volume Insertion (en heure) à réaliser par l'entreprise titulaire : 400h/an + 2 engagements insertion A ce titre, le titulaire s'engage à mettre en place 2 engagements insertion sur la durée du marché, S'agissant de la clause environnementale Conformément à l'article n° 20.2 du CCAG, les pièces particulières du marché fixent des prescriptions environnementales notamment pour la réduction des nuisances, la gestion des déchets, les modalités de transport, et la qualité environnementale des matériaux. Un critère d'attribution est basé sur la valeur environnementale et compte pour 20 % de la note finale cf 4-2.1.2. et 4-2.2.2. du présent RC. Un critère d'exclusion est présent et oblige la fourniture du BEGES Scope 1et 2 du candidat pour les entreprises de plus de 500 employés sous peine d'être sanctionnée en application de l'article L 2141-7-2 du CCP cf 3-1-4 du RC. Les conditions d'exécution des marchés comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Ces conditions sont les suivantes : - Remise d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre détaillé a minima selon les postes d'émission mentionnés dans la méthodologie mentionnée à l'article R229-49 du code de l'environnement chaque année. - Recyclage des agrégats : la fabrication des différents mélanges bitumineux qui seront mis en oeuvre dans le cadre du présent marché devront, sauf demande exceptionnelle de l'entreprise et validation du MOE dans la fiche produit, intégrer un minimum de 20 % d'agrégats d'enrobés en couche de roulement, à l'exception des Bétons Bitumineux Très Minces (BBTM), et de 30 % en couche de liaison et d'assise. - Enrobé tiède : la fabrication des mélanges bitumineux sera réalisé par défaut en enrobé tiède, sauf demande exceptionnelle de l'entreprise et validation du MOE dans la fiche produit. En raison d'une expérimentation de la gestion du réseau par la région Auvergne-Rhône-Alpes sur une partie du réseau routier de la DIRCE, une clause de réexamen du marché public est énumérée à l'article 1-7. du CCAP

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Liste et description succincte des conditions : Les documents et renseignements mentionnés aux articles R 2143-3 et R 2142-1 à 14 du Code de la commande publique. À cet effet, le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 « dernières versions à jour » téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ; La forme juridique du candidat ; En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire, Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ; - une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ; - une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix apprécié au vu du document financier fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat, compte pour 60% de la note finale.

Critère :

Type : Qualité

Description : La valeur technique des prestations pour 20% de la note finale, appréciée au vu du contenu du mémoire justificatif et explicatif, fourni par le candidat, sur la base des sous-critères identifiés ci-dessous et pondérés de la façon suivante : - sous-critère 1 : SOPAQ pour 10% de la note finale - sous-critère 2 : PAQ des centrales pour 10% de la note finale

Critère :

Type : Qualité

Description : Les performances en matière de protection de l'environnement pour 20% de la note finale, appréciées au vu du contenu du mémoire justificatif et explicatif, fourni par le candidat, sur la base des sous-critères identifiés ci-dessous et pondérés de la façon suivante : - sous-critère 1 : niveau d'émission lié aux chantiers d'enrobé pour 10% de la note finale - sous-critère 2 : SOPRE et SOGED pour 10% de la note finale

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 23/09/2024 à 10:00

Date limite de validité de l'offre : 240 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Les prestations relèvent le plus souvent du financement classique CPEI et CFDC dans le cadre des contrats de gestion annuels. Sauf indication contraire dans l'acte d'engagement par le titulaire, une avance est accordée au titulaire. Le montant de cette avance est fixé à 15% du montant TTC de la commande. Si le titulaire du marché, ou son sous-traitant, admis au paiement direct est une PME (petite et moyenne entreprise), le taux de l'avance est porté à 30 %. Les prix unitaires et/ou forfaitaires sont donnés dans le bordereau des prix, auxquels s'ajoutent pour chaque paiement les révisions de prix calculées de la manière suivante : Le coefficient de révision C_n applicable pour le calcul des prix de prestations est donné par la formule : $C_n = (I_n / I_0)$ La transmission des factures sous forme dématérialisée s'effectue après inscription sur le portail « Chorus Pro » Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Informations relatives aux délais de recours : Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) , Référé contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative), Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision d'infructuosité (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative), Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. Ce tribunal peut être saisi par voie dématérialisée par le dépôt d'une requête sur le site www.telerecours.fr

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Adresse postale : Palais des juridictions administratives 184 rue Duguesclin

Ville : Lyon cedex 3

Code postal : 69433

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 04 87 63 50 00

Adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) / Service Patrimoine et Entretien (SPE) / Cellule Entretien Routier (CER)

Numéro d'enregistrement : 13000173800017

Département : 69

Adresse postale : 228 rue Garibaldi

Ville : Lyon cedex 03

Code postal : 69446

Pays : France

Adresse électronique : Spe.Dirce@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 0469166249

Adresse internet : <https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5cde74ef-8665-4e05-8871-135ca3d45c6d - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/08/2024 à 12:30

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/08/2024